

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

## SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 795

présenté par

M. Rolland, M. Bazin, M. Descoeur, M. Boucard, M. Aubert et M. Nury

-----

**ARTICLE 11**

Compléter l'alinéa 44 par la phrase suivante :

« Les organismes représentants des producteurs de données de santé sont membres de droit de la gouvernance de la Plateforme des données de santé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à intégrer les producteurs de données de santé dans la gouvernance de la plateforme des données de santé, en tant que contributeurs majeurs à l'agrégation de ces données.